



restauration de cours d'eau en milieu urbain

DECOUVERTURE ET RENATURATION DE LA SAVASSE

Région : Auvergne Rhône-Alpes

Département : Drôme

Délégation : Rhône

Communes concernées : Romans-sur-Isère

Bassin versant : Isère Aval

Interlocuteurs Agence : Sylvain Irrmann

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE ROMANS SUR ISERE

1 place Jules Nadi

26100 Romans sur Isère

04 75 05 51 51

MAITRES D'ŒUVRE

SEURA

69 rue de la fontaine au roi

75011 PARIS

01 55 28 14 50

PARTENAIRES

CIMEO, ATELIER LD, BIOTEC, LPO,

Fédération de pêche 26, Ecosphère,

Contrechamp

CONTEXTE ET HISTORIQUE

La Savasse est un cours d'eau qui traverse la commune de Romans dans sa partie Ouest et qui a contribué à l'essor industriel (cuir et chaussure) de la Ville aux XVIII et XIXème siècles, l'eau de la Savasse ayant en effet constitué la source d'énergie historique pour faire tourner les moulins et les machines avant l'ère de l'électricité. Pour cette raison la Savasse avait alors été endiguée entre deux murs en pierre et un radier en béton.

Devenu un égout à ciel ouvert avec l'essor des tanneries qui y rejetaient leurs eaux souillées, la Savasse a été recouverte par une dalle en béton dans les années 1950-1970 sur 700 mètres linéaires en amont de la confluence avec l'Isère.

Le projet de la Découverte de la Savasse est né en 2015 de l'ambition du maire actuel de moderniser et revaloriser le quartier délaissé de la Presle à Romans sur Isère, en récréant un lien avec la rivière jusqu'alors invisible car enterrée dans un sarcophage de béton armé.

Le levier ayant favorisé l'accélération du projet et le passage à l'action a été le constat de « ruine avancée » prononcé sur l'état de la dalle béton de couverture du parking. Dans un premier temps, ce constat en 2017 a obligé la Ville à agir rapidement afin de mettre le quartier en sécurité, tout en engageant une série d'études.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Les problématiques auxquelles le projet devait répondre étaient les suivantes :

- Comment mettre le quartier de la Presle en sécurité suite au constat de ruine avancée de la couverture en béton ?
- Conserver le parking en remplaçant l'ancienne dalle en lieu et place, ou bien profiter de cette « opportunité » pour envisager un programme plus ambitieux et plus novateur ?
- Quelle place donner à la rivière au sein d'un futur aménagement de ce quartier ?
- Sur quelle emprise intervenir ?

- Comment réaliser des travaux d'une telle ampleur à proximité immédiate du centre ancien de Romans, tout en maintenant des axes de circulation à fort trafic au centre du chantier, et comment va réagir la population face à la perspective d'un chantier lourd ?

Les enjeux étaient les suivants :

- Assurer que le projet soit capable d'encaisser les grandes crues
- Assurer une cohérence architecturale et urbanistique dans le projet global de réaménagement urbain du quartier
- Assurer la pérennité des ouvrages pour une durée de 100 ans
- Mener de front plusieurs chantiers en parallèle sur le même site (découverte de la Savasse en même temps que le Parc St Romain et modernisation du poste de refoulement de la Presle)
- Assurer la continuité écologique en effaçant les seuils existants
- Donner le plus d'espace de liberté à la rivière malgré la pression foncière élevée de ce centre-ville
- Être le plus ambitieux possible en matière de gain écologique
- Réaliser les travaux sans impacter sur la structure du bâti avoisinant (immeubles du moyen âge)
- Maintenir les flux de trafic routier au sein de l'emprise du projet (10.000 véhicules/jour)
- Conserver le plus d'arbres existants possibles malgré un bouleversement de la topographie existante
- Susciter l'adhésion de la population et des riverains
- Assurer que la rivière ne soit pas en assec chaque été (acceptation sociale)
- Assurer l'absence d'odeurs une fois la rivière découverte (acceptation sociale)
- Obtenir l'autorisation de travaux vis-à-vis de la DREAL (présence d'une colonie de chauve-souris protégées) et de la DDT (loi sur l'eau)

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Régler à très court terme le problème de sécurité lié au possible effondrement de la dalle de couverture
- Porter l'ambition la plus élevée possible en matière de gain écologique et de qualité de restauration hydro-morphologique sur le tronçon considéré
- Aller le plus loin possible dans le concept de la création d'un îlot de fraicheur en pleine ville
- Restaurer un mini-écosystème en centre-ville
- Réaliser l'opération complète en l'espace de deux mandats municipaux maximum
- Relier deux quartiers qui actuellement ne communiquent que par des infrastructures très routières (quartier Ouest et centre ville)
- Rendre le quartier plus attractif, inciter aux mobilités douces, inciter au respect de la nature, susciter la curiosité du public à l'égard de la rivière et plus généralement du cycle de l'eau
- Compenser la destruction du gîte des murins de Daubenton par des mesures compensatoires en accord avec les experts de la DREAL
- Respecter les engagements vis-à-vis de la Police de l'eau et de la DREAL vis-à-vis des nuisances de la phase travaux

DESCRIPTION DU PROJET GLOBAL

Détail des opérations :

Le chantier « Vallée de la Savasse » a été une vaste opération regroupant plusieurs sous-opérations :

- aménagement du parc St Romain (travaux en 2019-2020 et sur fonds séparés)
- découverte et renaturation de la Savasse
- enfouissement et modernisation du poste de refoulement de la Presle (par Valence Romans Agglo et sur fonds séparés)
- démolition de l'immeuble du 18 quai Ste Claire ayant permis la libération du foncier pour la réalisation de l'escalier de Clérieux (sur fonds séparés)
- rénovation du patrimoine architectural du domaine public avoisinant : l'ancienne chapelle, la maison des associations, la maison du directeur (sur fonds séparés)

COUT DU PROJET

→ 11,5 M€ HT

DUREE DU PROJET

→ 9 ans (2017-2025)

PLAN DE FINANCEMENT

- Agence de l'eau : 3,003 M€
- Région : 2,302 M€
- Etat : 1,040 M€ (yc Fond Vert)
- Département : 0,973 M€
- Feder : 0,5 M€
- Valence Romans Agglo : 0,224M€
- Mécénat : 0,185 M€
- Autofinancement : 5,2 M€

LES OPERATIONS DE DECOUVERTURE ET RENATURATION DE LA SAVASSE

L'ancien parking de 90 places ceinturé par un double anneaux giratoire a été remplacé par 4000 m² de berge restaurée 100% dévolue à la nature. Cette berge étant elle-même rendue inaccessible aux piétons pour ne pas déranger la faune et la flore.

La Savasse est découverte sur un linéaire de 250 m et sur une superficie de 4000 m².

La continuité est restaurée sur le tronçon découvert.

Le projet dans son ensemble couvre 12.000 m².

La rivière est traversée par deux passerelles métalliques dédiées aux modes doux, et permettant de relier deux quartiers de la Ville.

Un véritable îlot de fraîcheur est créé en plein centre historique. Le site a pour vocation de devenir une véritable ripisylve ou forêt urbaine à horizon 2035-2040.

Le site a pour vocation de devenir un habitat durable pour la faune.



Le parking de la Presle avant les travaux (image Google Maps, 2012)



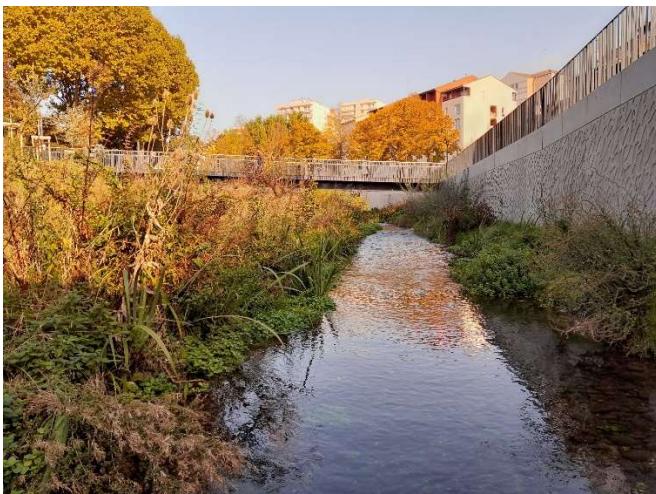
L'ancienne galerie en cours de démolition, avril 2023 (crédits Lionel Messas)



Le lit de la rivière en travaux, mars 2024 (crédits Lionel Messas)



La Savasse renaturée, octobre 2025



La Savasse renaturée, octobre 2025



La Savasse renaturée, octobre 2025

GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX

→ Morphologiques

- Effacement des seuils en béton
- Rééquilibrage de la pente du profil en long avec une pente à 1% sur l'ensemble du tronçon
- Equilibre des niveaux statiques et dynamiques nappe-rivière
- Rétablissement des échanges nappe-rivière par le remplacement du radier béton étanche par du matériau gravello-caillouteux

→ Hydrauliques

- Passage d'un lit de 7m de large à 30m de large : ralentissement des vitesses d'écoulement, dissipation de l'énergie de la crue

→ Ecologiques

- 250 ml de rivière restaurés
- 4000 m² de berge rendus à la nature
- Passage d'un lit artificiel en béton à un lit naturel restauré : favoriser la vie
- Suppression de la couverture en béton : exposer le milieu aux rayons du soleil, favorisant la vie
- Effacement du seuil à la confluence Savasse/Isère : permettre la continuité écologique entre les deux rivières
- Rétablissement des échanges nappe-rivière par la suppression du radier en béton et la mise en œuvre d'un matelas gravello-caillouteux homogène sur 4000 m² en fond de rivière et en fond de berge
- Prise en compte des enjeux piscicoles : espèces, zones refuges

Nota : le fait de ne pas avoir traité l'intégralité du tunnel (seuls 250ml sur les 700ml de tunnel ont été mis à ciel ouvert) limite objectivement l'impact morphologique, hydraulique et écologique du projet.

SUIVI ET EVALUATION

Suivi de la qualité de l'eau de la rivière (par prestataire) : 2025-2026

Suivi de la population piscicole (par la Fédé de pêche 26 via contrat) : 2025-2026

Suivi Faune Flore (par cabinet Ecosphère via contrat) : 2025-2029

Suivi de l'évolution hydromorphologique du projet (par cabinet Biotec via contrat) : 2025-2027

CADRE REGLEMENTAIRE

- Arrêté préfectoral N°26-2022-01-14-00006 du 14/01/2022 émis par la DREAL portant autorisation de réaliser les travaux
- Décision 26-2021-00236 émis par la DDT portant autorisation de réaliser les travaux

INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Le site de la Découverte de la Savasse est situé en plein centre-ville de Romans-sur-Isère. Par conséquent, l'intégration du projet dans la vie du territoire est totale. Le projet mêle volontairement, sur un même site, des espaces entièrement dédiés à la nature et des espaces entièrement dédiés à la déambulation des promeneurs.

En effet, grâce aux nombreux cheminements pour modes doux intégrés à l'aménagement des berges et en particulier les deux passerelles métalliques qui enjambent la rivière, des centaines de piétons et de cycles arpencent quotidiennement le site pour

fréquenter les bâtiments publics situés à proximité immédiate : Conservatoire de musique, commissariat, maison des associations, hôtel des impôts, commerces, cimetière.

Par ailleurs, un axe de circulation à fort trafic longe la rivière en rive gauche, et plusieurs centaines de riverains habitent les immeubles donnant directement sur le quai Ste Claire.

POINTS FORTS DU PROJET

- Un espace naturel qui a rapidement « repris ses droits » : en deux ans, la biodiversité a explosé (cf résultats des premières études de suivi post-travaux en 2024 et 2025) ; le site ayant été conçu pour que les promeneurs n'accèdent ni aux berges ni à la rivière, les nuisances d'origine humaine sur la faune et la flore seront limitées ;
- Un gain écologique avant/après indiscutable étant donné la situation initiale (rivière corsetée dans un sarcophage de béton plongé dans le noir et plusieurs seuils en béton infranchissables)
- Un projet de référence sur le plan environnemental, voire pilote, qui inspire de nombreuses autres villes souhaitant s'en inspirer (visite de plusieurs délégations telles que la ville de Grenoble, ville d'Annonay, département de la Drôme, délégation venue du Québec et conviée par l'Association des Rivières Auvergne Rhône Alpes ARRA², etc.)
- Un projet qui vient d'être lauréat (novembre 2025) du prix national de l'investissement local
- Une adhésion forte des riverains au projet une fois terminé, malgré de nombreuses peurs et craintes exprimées au départ
- Un budget travaux contenu dans l'enveloppe initial, et un planning respecté malgré la grande complexité de la phase travaux

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- Le projet a bénéficié d'un soutien politique sans faille de la part de la majorité municipale dans un contexte de forte contestation de départ (la suppression du parking gratuit de 90 places à proximité immédiate du centre-ville a suscité des réactions virulentes)
- Le contexte initial de l'effondrement de la galerie en béton a joué un rôle important dans le passage à l'action rapide : il fallait agir vite
- Le projet a bénéficié d'un très fort soutien des partenaires financiers (plus de 60% d'aide extérieure au total)
- Les conditions d'aide exigeantes fixées par l'Agence de l'eau dès le départ (sur les volets continuité et renaturation) ont décidé les élus à opter pour l'emprise de découverte la plus importante (en mètres carrés de berge renaturés) parmi les nombreux scenarii à l'étude, ce qui a contribué à positionner le curseur sur le projet le plus ambitieux en matière environnementale.
- Les services de l'état ont été plutôt très aidants dans l'instruction du dossier (DREAL, DDT, OFB, ABF, etc..), les délais d'instruction ont été raisonnables
- La Ville de Romans a fait le choix de mobiliser deux agents à temps plein côté maîtrise d'ouvrage pendant toute la durée du projet
- La présence de l'écrêteur de crues (et des casiers d'inondations) en amont de Romans construit en 2012 et qui limite le débit arrivant sur le site du projet à 50m³/s
- La découverte en phase travaux de nombreuses sources souterraines sous l'ancien sarcophage béton, contribuant au soutien d'étiage
- L'absence de pollution massive des sols
- La disponibilité du foncier qui appartenait déjà à la commune

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- Les contraintes foncières de départ : présence de l'ancienne chapelle en partie amont, présence de la maison Argoud en aval (et refus de céder son bien), présence des infrastructures d'assainissement indéplaçables de Valence Romans Agglo en aval : ces contraintes de départ ont impacté le tracé de la zone dédiée à la rivière ; sans ces contraintes amont et aval il aurait été possible de dévier encore davantage de place à rivière, et il aurait été possible de traiter l'exutoire (confluence avec l'Isère) en forme de « delta » et non pas en forme d'entonnoir comme cela a dû se faire ;
- L'opposition politique forte au projet depuis le départ (contre la suppression du parking, contre le coût jugé pharaonique du projet, ...)

- L'état de dégradation avancé des fondations des piles du pont des orphelines (pont routier franchissant la Savasse dans l'emprise du projet) découvert lors des investigations complémentaires et qui ont fortement fait gonfler le montant des travaux entre l'AVP et le PRO
- L'incertitude quant à la sévérité des assecs à venir à l'horizon 2050 ou 2100 dans le cadre du changement climatique (quid du débit de la Savasse sur ces échelles de temps)
- Les difficultés liées au déroulement d'un chantier en centre-ville urbain (maintien des circulations véhicules et piétonnes, maintien des accès aux bâtiments publics, stabilité du bâti ancien avoisinant lors des phases de génie civil)
- Les difficultés liées au déroulement d'un chantier soumis directement aux crues et sans canal de dérivation

LES PERSPECTIVES

- Laisser le site vivre le plus naturellement possible, observer la végétation pousser et la biodiversité de développer, en limitant l'intervention humaine (entretien du site par les services de l'Agglomération/GEMAPI) au strict minimum, suivre l'évolution morphologique du site au gré des crues à venir ;
- Suivre la qualité de l'eau de la Savasse et le cas échéant déconnecter des branchements directs d'eau usées qui auraient échappé aux campagnes de déconnexion de 2021-2022 (Valence Romans Agglo) ;
- Travailler sur le bassin versant amont pour limiter les pompages en amont (agriculture) afin de maintenir un débit d'étiage au-dessus du débit réservé
- Documenter le développement de la faune et de la flore du site par des études de suivi (voire associer le monde de la recherche) ;
- Capitaliser sur cette expérience pilote (découverte d'une rivière en centre ancien) et partager le retour d'expérience avec d'autres collectivités ; promouvoir ce type de projets ;
- Réfléchir à la découverte de la Savasse sur les 400 ml restant à découvrir en amont immédiat du site de la première phase afin de libérer entièrement la Savasse et de la reconnecter avec sa partie amont (projet qui, en dehors de son coût, s'annonce politiquement ardu car impliquant nécessairement la suppression du parking du conservatoire de 250 places construit sur la dalle de couverture, ainsi que l'abattage d'un d'alignement d'une quarantaine de platanes centenaires) ;
- Utiliser le site pour organiser des évènements culturels par exemple autour du cycle de l'eau afin de poursuivre la sensibilisation du grand public autour des thématiques eau, environnement, biodiversité, nature en ville ;

Date de rédaction : décembre 2025